



Cession partie de terrain à la commune

Par **FRibeiro**, le **13/10/2009** à **16:24**

Bonjour,

Mes parents ont fait construire il y a 30 ans (sans permis) une maison dans l'Hérault sur un terrain de 1000m² situé au carrefour de 2 chemins. Ils ont obtenu en 1990 un permis de construire qui stipulait que l'un des 2 chemins allait être élargi et que la clôture du terrain devait être reculée de 2 mètres environ. Depuis beaucoup de maisons ont été construites, les 2 chemins ont été goudronnés, mes parents ont fait installer à leurs frais le raccordement au réseau d'eau potable et à l'égout, et ce n'est que la semaine dernière qu'une lettre est arrivée de la mairie les enjoignant de céder 234m² pour l'élargissement des 2 voies. Une des voies devrait désormais au ras du seuil de la maison... Quelqu'un nous a dit qu'on a pas le droit de nous prendre plus du dixième du terrain. Existe-t-il un texte de loi à ce sujet?

Merci